

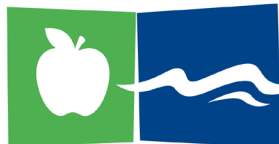
DOSSIER DE PRESSE



LA VERDOYANTE : VERS UN FUTUR TOUR DU CALVADOS À VÉLO



Calvados



LE DÉPARTEMENT

LA VERDOYANTE VERS UN TOUR DU CALVADOS À VÉLO



SOMMAIRE

- **Un projet majeur pour compléter le réseau départemental** p. 3
 - > Un itinéraire vélo à double vocation
 - > Une réalisation en deux temps
- **Les premiers travaux de la Verdoyante** p. 5
 - > Le tracé balisé en juin 2025
 - > 4 opérations prioritaires à réaliser d'ici juin 2025
- **Budget global de cette première phase** p. 8
- **Les différents types d'aménagement** p. 9



Photos :

© Département du Calvados

© Calvados Attractivité : Sacha Soffer - Benjamin Gremen - Anibas
Photography

Un projet majeur pour compléter le réseau départemental

En 2022, le Département du Calvados a lancé son projet de création d'un nouvel itinéraire cyclable reliant Saint-Sever-Calvados à Lisieux, dénommé La Verdoyante. Maillon manquant pour un futur tour du Calvados à vélo, elle sera déployée et aménagée progressivement jusqu'en 2031. En attendant cette échéance, une première continuité provisoire permettra de l'emprunter dès cet été.

Fort du succès de la Vélo maritime, axe Est-Ouest longeant le littoral de Honfleur jusqu'à Isigny-sur-Mer, le Département du Calvados porte une opération de grande ampleur à travers le déploiement d'un nouvel itinéraire cyclable parallèle dans sa partie Sud, sur 200 kilomètres, entre Saint-Sever-Calvados et Lisieux.

Complété par des barreaux Nord-Sud, permettant de le connecter au réseau existant, à l'Est et à l'Ouest du département, cet axe bouclera à terme un véritable "Tour du Calvados à vélo" et proposera une offre complémentaire aux grands itinéraires existants, basée sur la découverte de la richesse du patrimoine naturel et culturel du Sud du Calvados.

Ce projet s'inscrit dans la feuille de route Calvados Vision 2030.



UN ITINÉRAIRE VÉLO À DOUBLE VOCATION

La Verdoyante incarne une ambition double et complémentaire.

● **Tourisme et loisirs pour les Calvadosiens et les visiteurs** : elle constituera une offre touristique inédite pour découvrir sur 200 kilomètres, les paysages et le patrimoine local, avec des circuits adaptés aux week-ends, par exemple au départ des gares de Lisieux et Vire, tout en valorisant les acteurs touristiques et les producteurs locaux.

● **Mobilité durable pour les habitants** : cet aménagement doit également répondre aux besoins de mobilité des habitants, encourageant les déplacements du quotidien sur le sud du territoire.

UNE RÉALISATION EN DEUX TEMPS

L'objectif affiché est d'aboutir à 60 kilomètres d'aménagements réalisés en site propre en 2028.

Dans un premier temps, une continuité provisoire sera recherchée sous la forme d'un jalonnement en voies partagées, dès l'été 2025. Cette première étape permettra de faire vivre et promouvoir l'itinéraire, avant de le qualifier progressivement, notamment par la réalisation de sites propres et par la sécurisation des routes à faible fréquentation.



Le planning des travaux

2022-2023

- Étude de marketing territorial

2023

- Concertation étroite avec les territoires et les associations
- Définition du programme et détermination du fuseau (zone dans laquelle est défini le tracé).

2024

- Validation du tracé et du programme d'aménagement
- Conception des 1^{ers} aménagements en site propre
- Lancement des acquisitions

2025

- Signalisation de la première continuité de l'itinéraire
- Réalisation des 4 premières opérations

2031

- Finalisation du programme d'aménagement global



2031

Fin du programme

44 km

de voies vertes réalisées

40 km

d'autres sites propres réalisés

20 M€

à investir pour ce programme

Les premiers travaux de la Verdoyante

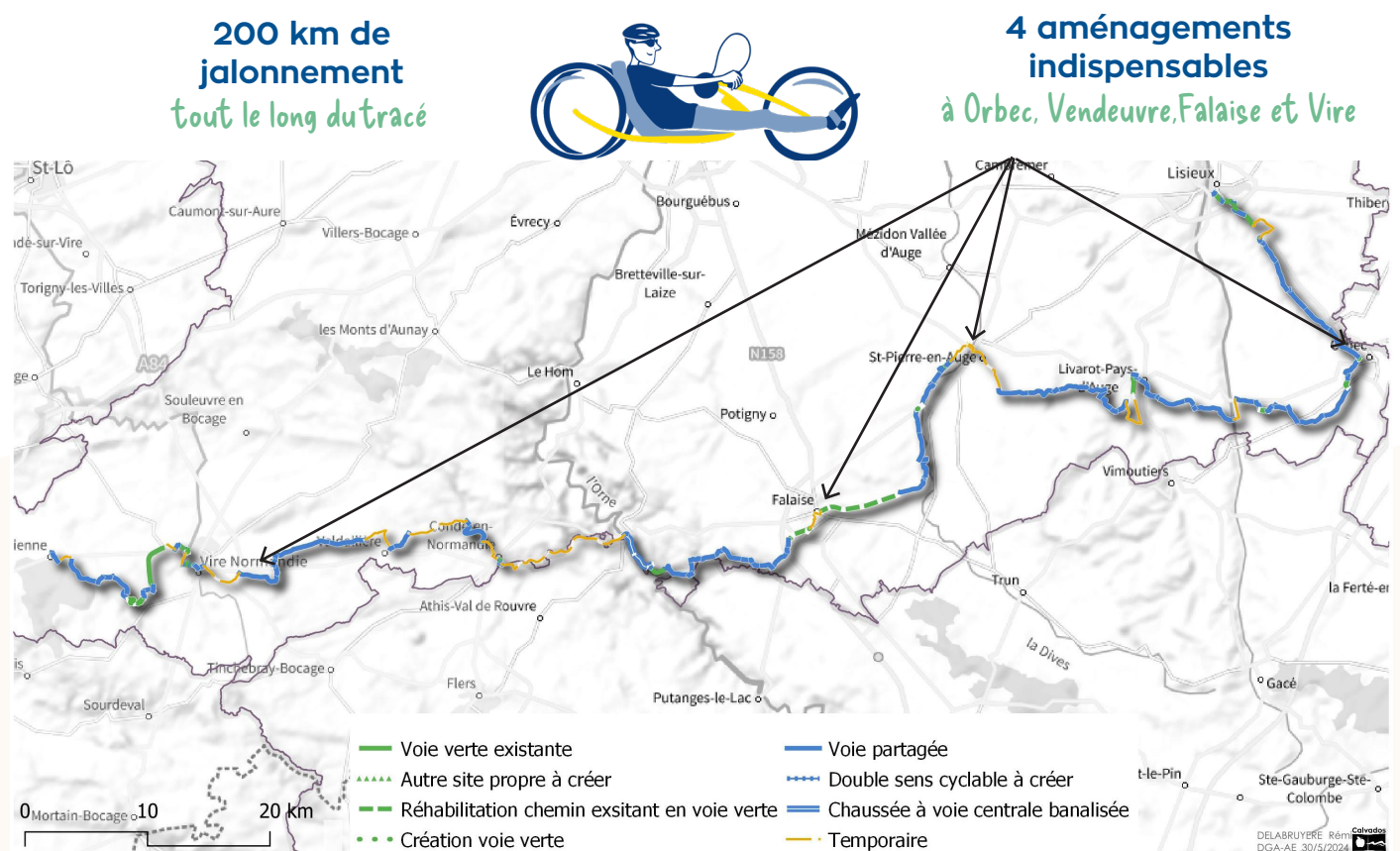
LE TRACÉ JALONNÉ EN JUIN 2025



Les travaux qui démarrent consistent à effectuer la signalisation sur l'ensemble des 200 kilomètres du parcours, principalement sur des voies partagées, c'est-à-dire des routes à faible circulation, offrant des conditions sécurisées pour la pratique du vélo :

- Fréquentation maximale de 1000 véhicules par jour : dans le cas de la Verdoyante les fréquentations sont de l'ordre de 250 véhicules par jour
- De préférence, sur des chaussées de faible largeur pour limiter la vitesse
- Carrefours sécurisés avec une bonne visibilité
- En fonction des cas, des aménagements spécifiques de sécurisation peuvent être mis en place (plateau, chicane, dégagement de visibilité...)
- Une réduction de la vitesse maximale autorisée peut également être envisagée.

À la fin du programme, l'itinéraire se composera de 30% de voies vertes et 70% de voies partagées avec les véhicules motorisés. Toutefois, dans une logique d'apaisement du trafic et de préservation des terres agricoles, le Département étudie sérieusement la possibilité de requalifier un certain nombre de ces futures voies partagées en site propre.



Les sections en jaune "temporaire" sur la carte sont en attente d'un aménagement en site propre. Pour les quatre aménagements indispensables fléchés, les travaux démarrent prioritairement car il n'est techniquement pas possible de proposer de solution alternative temporaire.



4 OPÉRATIONS PRIORITAIRES À MENER D'ICI JUIN 2025

Outre le jalonnement des 200 kilomètres du parcours, 4 chantiers essentiels doivent être achevés pour que la Verdoyante puisse être ouverte à la circulation cet été : la première opération aura lieu à Orbec. D'autres sont programmées à Vendevre (entre Falaise et Lisieux), entre Falaise et Saint-Martin-de-Mieux et à Vire. Les budgets sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'évolution.

ORBEC : réalisation d'une voie verte pour franchir le double carrefour giratoire en toute sécurité

Le principe ici est que la voie verte permette de connecter 3 routes peu fréquentées afin de rejoindre Lisieux, Livarot ou le centre d'Orbec.

ICI LE DÉPARTEMENT AMÉNAGE

Calvados
LE DÉPARTEMENT

LA VERDOYANTE
AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE
VERTE DE 200M LE LONG
DE LA RD519

BUDGET : 132 000 € TTC

FIN DES TRAVAUX : MARS 2025

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

La voie verte sera réalisée en enrobé rouge afin d'être bien identifiée par ses utilisateurs.

Les traversées de routes par la voie verte seront marquées au sol et une signalisation à destination des automobilistes sera mise en place en amont.

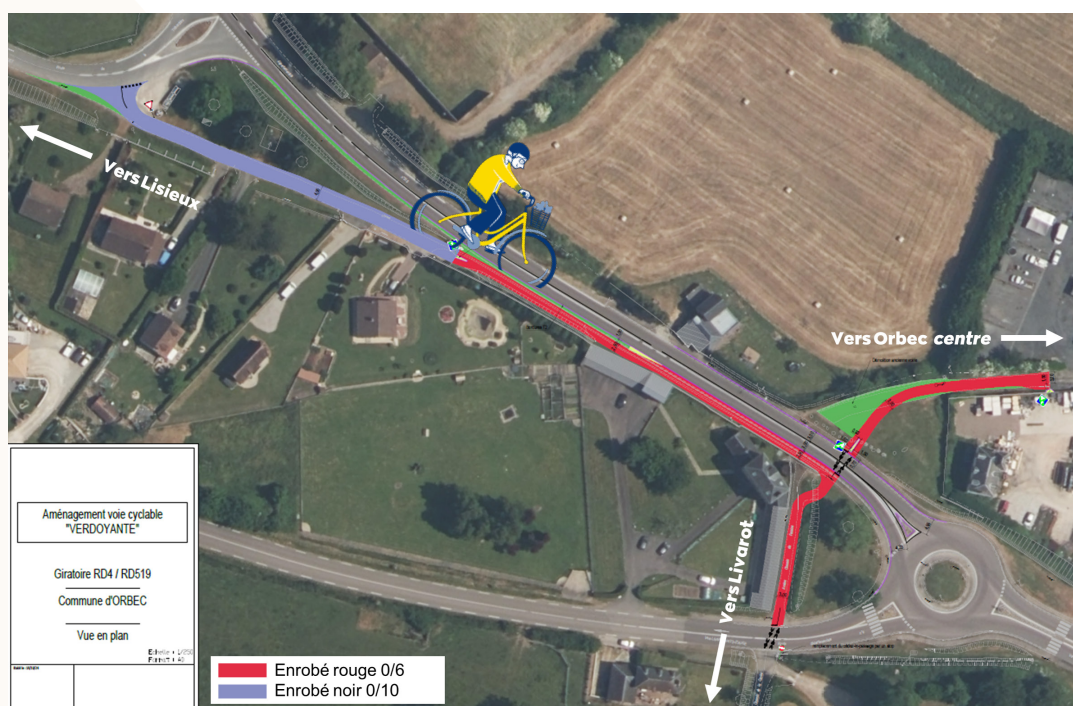
La RD519 sera légèrement réduite en approche du giratoire afin de gagner de la place pour réaliser la voie verte sur le trottoir mais aussi afin de réduire la vitesse des automobilistes à cet endroit. L'ensemble de l'aménagement se situe sur le domaine public départemental.

Planning :

Les travaux commenceront le **17 février 2025** pour une durée de 3 semaines.

Déviations :

Au niveau des travaux, la RD519 sera fermée pendant la durée de l'opération (elle sera rouverte les week-ends et en dehors des heures de travaux). Une déviation par la rue du Général de Gaulle (RD4) et la rue des Canadiens sera active pendant la durée des travaux, entre le double giratoire et la station d'épuration.



4 OPÉRATIONS PRIORITAIRES À RÉALISER D'ICI JUIN 2025

VENDEUVRE : création d'une voie verte latérale à la RD511 au sud de Vendeuivre

Ce chantier qui devrait se dérouler **entre la mi-mars et mai 2025**, consiste à aménager une voie verte, latérale à la RD511, grâce aux acquisitions foncières réalisées cet automne. Il s'agira notamment de mettre en place un plateau et supprimer un tourne-à-gauche afin de réduire la vitesse et sécuriser la traversée de la RD511.



ICI LE DÉPARTEMENT AMÉNAGE


LE DÉPARTEMENT



LA VERDOYANTE
AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ET D'UN PLATEAU
RALENTISSEUR SUR LA RD511


La Verdoyante
Véloroute du Calvados

BUDGET : 420 000 € TTC

FIN DES TRAVAUX : MAI 2025

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

SAINT-MARTIN-DE-MIEUX > FALAISE : des aménagements pour franchir la RD658a en toute sécurité

Cette opération est prévue **entre les mois de mars et juin 2025**. Elle se déclinera en plusieurs aménagements :

- la création d'un passage inférieur sous la RD658a et la mise en place d'une voirie temporaire pendant ces travaux.
- l'aménagement de 2 kilomètres de voie verte entre le giratoire de la RD658a et Saint-Martin-de-Mieux.

ICI LE DÉPARTEMENT AMÉNAGE


LE DÉPARTEMENT



LA VERDOYANTE
AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE
ENTRE ST-MARTIN-DE-MIEUX ET
FALAISE ET D'UN PASSAGE
INFÉRIEUR SOUS LA RD658A


La Verdoyante
Véloroute du Calvados

BUDGET : 995 000 € TTC

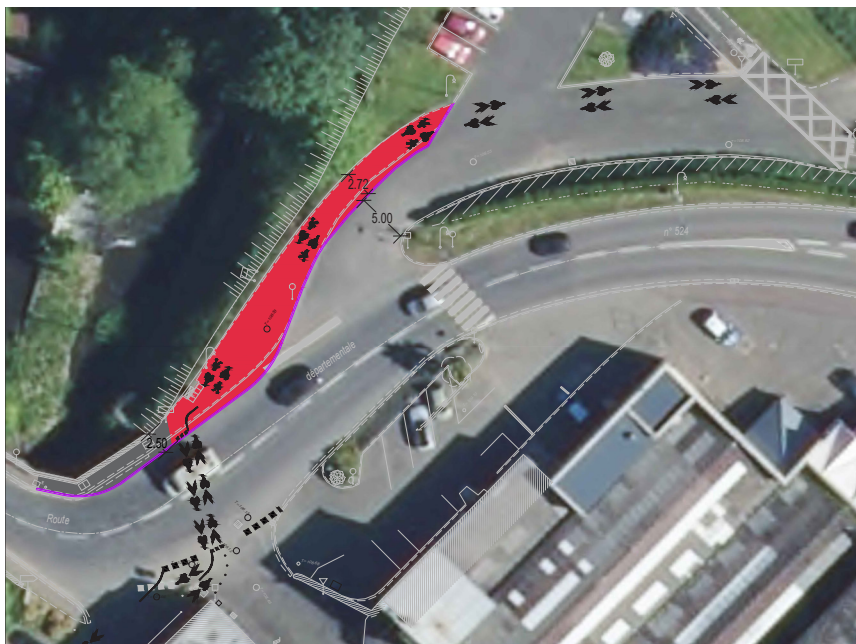
FIN DES TRAVAUX : JUIN 2025

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ



VIRE : sécurisation du franchissement de la rue de Granville

Ce chantier, prévu **au printemps prochain**, devrait s'étaler sur deux semaines. Il permettra de sécuriser la traversée de la rue de Granville, empruntée par plus de 10 000 véhicules par jour.



ICI LE DÉPARTEMENT AMÉNAGE

Calvados



LE DÉPARTEMENT



LA VERDOYANTE

SÉCURISATION DU
FRANCHISSEMENT CYCLABLE
DE LA RUE DE GRANVILLE



BUDGET : 26 000 € TTC

FIN DES TRAVAUX : JUIN 2025

VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

Budget global



Jalonnement

135 000 €

Aménagements indispensables

Orbec

132 000 €

Vendeuvre

420 000 €

Falaise > Saint-Martin-de-Mieux

Ouvrage : 761 000 €

Voie verte : 234 000 €

995 000 €

Vire

26 000 €

Total

1 708 000 €



Les différents types d'aménagements cyclables

VÉLOROUTE : terme générique décrivant l'ensemble des grands itinéraires cyclables.

Une véloroute comprend différents types d'aménagements, aussi bien les voies vertes que les routes partagées, ou les bandes et pistes cyclables.

En sites propres



> **Les voies vertes** : voies aménagées en site propre et réservées aux déplacements non motorisés. Elles sont destinées aux piétons, aux cyclistes, aux personnes à mobilité réduite, aux rollers et aux cavaliers lorsque leurs caractéristiques le permettent. Elles sont majoritairement aménagées sur des anciennes voies ferrées ou des chemins de halage. Elles offrent ainsi un très faible dénivelé.

- › Réservées aux usages non motorisés et EDPM (engins de déplacement personnel motorisé, type trottinettes...)
- › Peut être autorisée ou non aux cavaliers
- › Partage de l'espace
- › 3m de largeur minimale

> Les pistes cyclables

- › Réservées aux cyclistes (et EDPM)
- › Piétons autorisés mais cyclistes prioritaires
- › Vocation utilitaire
- › 2,5 m de largeur minimale



> Les autres sites propres

- › Voies à accès réglementé (autorisées à seulement certains usages motorisés)
- › Voies de desserte, chemin d'exploitation agricole, chemin rural, très peu fréquentés
- › Arrêté de circulation pour interdire l'accès des véhicules à moteur (sauf, riverains, services, exploitants...)
- › Dispositif physique de restriction d'accès envisageable

Les voies partagées

> Les routes tranquilles

- › Fréquentation maximale de 1000 véhicules par jour
- › Chaussée de préférence de faible largeur pour limiter la vitesse
- › Carrefours sécurisés
- › Communication spécifique sur la présence de cyclistes
- › En fonction des cas des aménagements spécifiques de sécurisation peuvent être mis en place (plateau, chicane, dégagement de visibilité...)
- › Une réduction de la vitesse maximale autorisée peut être également envisagée



> **Les chaussées à voie centrale banalisée (ou chaussidou)** permettent de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

Le chaussidou partage la chaussée en 3 voies :

- › Une voie centrale pour la circulation à double sens des véhicules motorisés : voitures, camions ou motos.
- › Deux bandes cyclables latérales pour la circulation des vélos.

> Les bandes cyclables

- › D'une largeur minimale de 1,5m, cet aménagement nécessite une chaussée suffisamment large pour accueillir 2 bandes cyclables et deux voies de circulation
- › Sur des axes limités à 70 km/h maximum

> Les autres aménagements urbains :

Double sens cyclable

- › Evite de scinder l'itinéraire en deux sens uniques
- › Permet de réduire les vitesses des véhicules motorisés
- › Facilite les circulations urbaines

Zone de rencontre

- › Piétons prioritaires, puis cyclistes, puis véhicules motorisés
- › Permet la circulation des cyclistes dans les deux sens

Zone 30

- › Limite le différentiel de vitesse entre cyclistes et automobilistes
- › Permet la circulation des cyclistes dans les deux sens





SERVICE PRESSE - presse@calvados.fr

Marianne Fresnais

02 31 57 11 20 / 06 98 96 05 45

Fanny El Haj El Kaïd

02 31 57 11 21 / 06 58 32 34 57